



Annexe : Modèle de rapport annuel sur la liberté d'expression (2022)

Ainsi que cela était indiqué dans les notes de service du 14 décembre et du 12 septembre 2018 du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, chacun des collèges et des universités subventionnés par des fonds publics de la province doit dresser un rapport annuel sur la mise en œuvre d'une politique en matière de liberté d'expression. Veuillez utiliser le présent modèle pour préparer ce rapport; vous pouvez à votre discrétion annexer d'autres documents ou des renseignements propres à votre établissement.

Les rapports annuels sur la liberté d'expression préparés par les collèges et les universités seront des documents publics et doivent respecter les obligations en matière de protection de la vie privée. Veuillez déclarer les événements ou incidents qui se sont produits entre le **1^{er} août 2021** et le **31 juillet 2022**.

Les rapports doivent être affichés sur le site Web des établissements et être soumis au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) d'ici le **1^{er} septembre 2022**.

Nous sommes bien conscients que la pandémie de COVID-19 en cours a affecté les opérations pendant la période couverte par le présent rapport. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Amy Kaufman, directrice, Politiques, recherche et amélioration des systèmes, COQES.

Veuillez soumettre le rapport annuel de votre établissement à Amy Kaufman (akaufman@heqco.ca).

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2021? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

Non, il n'y a pas eu de changement au Règlement 121 – Politique sur la liberté d'expression depuis la publication du rapport de 2021.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

La mise en œuvre et l'examen périodique de la présente politique incombent au Cabinet de la provost et vice-rectrice aux affaires académiques.

Voici les coordonnées de la personne-ressource :

Rachel Ouellette
Chef de cabinet
550, rue Cumberland, pièce 217
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
613-562-5737
provost@uOttawa.ca

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

Tous les événements sont examinés et approuvés par une équipe centrale de l'Université d'Ottawa. Toute préoccupation en matière de sécurité ou tout problème potentiel est examiné et traité avec l'organisateur de l'événement. Si des mesures de sécurité supplémentaires sont nécessaires en fonction de l'évaluation du risque réalisée par l'Université, ces coûts sont facturés à l'organisateur. Si les risques liés à la sécurité sont jugés trop élevés, l'événement n'est pas autorisé et ne sera pas organisé à l'Université.

Aucun événement n'a pas été tenu en raison de préoccupations relatives à la sécurité ou aux coûts. Toutes les politiques relatives à la tenue d'événements sur le campus se trouvent sur le site Web au lien suivant :

[https://reservations.uottawa.ca/fr/reglements-sur-lesevenements-et-les-reservations.](https://reservations.uottawa.ca/fr/reglements-sur-lesevenements-et-les-reservations)

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Entre le **1^{er} août 2021** et le **31 juillet 2022**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

Non, l'Université d'Ottawa n'a pas reçu de plaintes officielles au sujet de la liberté d'expression sur le campus.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

s/o

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

s/o

Section C : Données sommaires

Veillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	aucune
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	aucune
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	aucune
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	aucune
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	aucune

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus entre le **1^{er} août 2021** et le **31 juillet 2022**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

* Nous réalisons qu'il est difficile de faire le suivi d'événements tenus à distance par suite de la fermeture des campus en raison de la pandémie, et que les établissements ne seront peut-être pas en mesure de fournir une réponse complète à cette question pour 2021-2022.

Chaque année, des milliers d'événements sont organisés sur le campus de l'Université d'Ottawa par différents groupes internes et externes. Une bonne partie de ces événements sont coordonnés par notre service de Congrès et réservations, qui fournit leur appui aux organisateurs.

Les données recueillies par le service Congrès et réservations montrent qu'au moins 6 600 événements non scolaires ont été organisés au cours de la période couverte par ce rapport.

Commentaires de l'établissement (le cas échéant).

s/o